L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI 17 OCTOBRE 1893.

PETITES ANNONCES.

LES personnes voulant se défaire de meubles antiques, peintures, vases, porcelaines, cristaux, objets en bronze et objets d'art, trouveront un acquéreur qui paiera le prix le plus élevé en s'adressant au No 133 rue de Chartres. Lewis & Bernard. 2 juil—

MME JACOB, 1 Canal, Salon de coiffure et coupe de cheveux pour dames et ... 23 oct.—dim.

DEMANDES D'EMPLOI.

CUISINIER pâtissier et cuisinière arrivant de Paris, désirent se placer. S'adresser à Adrey 75 Delta, près Lafayette. 13 oct—ven dim mar jeu

CUISINIÈRE.

ON demande une bonne cuisinière au No 94 rue de l'Esplanade, entre Bourbon et Dauphine. 14 oct—

A LOUER.

A LOUER—La propriété située coin des rues Orléans et Royale, occupée actuellement par une confiserie, à partir du 1er novembre. S'adresser à G. Tognoni, 89 Grand Route St-Jean. 14 oct—14 15 17

A LOUER — Trois splendides magasins neufs, à quatre étages, avec façade cimentée, rue Royale, près Douane. Possession donnée immédiatement ou le 1er octobre; loyer modéré; une concession sera faite pour un bon locataire. S'adresser à MM. Bayne, Denègre & Denègre, Bâtisse Denègre, 33 rue Carondelet. 13 sept—

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE.

F. Hollander & Co. vs. Mme Vve J. F. Villegas.

QUATRIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans.—Nos 13,453, 13,454 et 13,455 — En vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés par l'Hon. W. H. Seymour, juge de la Troisième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, agissant pour l'Hon. Léon L. Labatt, juge de la Quatrième Cour de Cité, absent sur congé, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Maison de Cour, No 1,036 rue Magasin, dans le Sixième District de cette ville, le MARDI 17 octobre 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Deux certains terrains situés dans le carré 584 du Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, carré d'ilet borné par les rues Banks, Commune, Dorgenois et Broad, désignés par les numéros huit et dix mesurant, chacun, vingt-cinq pieds de façade rue Banks sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les deux terrains sont bornés d'un côté par une allée, vingt-cinq pieds de largeur, maintenant appelée allée Manassa, s'étendant à travers ledit carré de la rue Commune à la rue Banks; ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.

Acquis par ladite défenderesse par jugement de la Cour Civile de District, le 30 juin 1890, dans les procédures No 29,579 enregistré au bureau des transferts, livre 148, folio 227.

Conditions—Comptant sur les lieux.

M. F. MICHEL,
Constable de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Lne.
16sept—16 22 29—oct—4 10 17

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de John Champion Hood.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 40,314.—Division B.—Attendu que Mme Amanda Ann Caldwell, veuve de John Champion Hood, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Champion Hood, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
17 oct—17 21 26

Succession de Benjamin Weil.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 276—Division B.—Attendu que Max Dinkelspeil a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Benjamin Weil, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
14oct—14 18 22

Succession de Thomas A. Stephens.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 31,8?1—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Thomas Mora, exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
12 oct—12 15 21

George Strond vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 38,305—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Fritz Jahncke syndic provisoire et Fritz Jahncke et Edward Gauche, syndics définitifs des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
12 sept—12 15 21

Succession de George Spahn et Susanna Maria Kott, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 40,290.—Division E—Attendu que Mme Margaretta Hamel, femme de William F Bohne, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécutrice testamentaire dative dans la succession de feus George Spahn et Susanna Maria Kott, sa femme, décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
12 oct—12 15 21

Succession de William L. Forster.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 40,259—Division A—Attendu que Mme Minnie Morgan, veuve de William L. Forster, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William L. Forster, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
11oct—11 15 20

Succession de Patrick Noonan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,267—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Alice Noonan, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
A. V. FLOTTE, Greffier.
13 oct—13 17 22

Succession de Joseph Magioni.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 39,587—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Philip Power, Jr. exécuteur testamentaire datif de la succession de Joseph Magioni, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
11 oct—11 15 20

Succession de Mme Annie A. Whelan.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 40,328—Division B—Attendu que Frank E. Whelan a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Annie A. Whelan, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
10 oct—10 14 19

Succession de George D. Hite.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 40 336—Division B.—Attendu que J. B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu George D. Hite, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
10 oct—10 14 19

Succession de Mary Rowan, femme de William Kelly.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 40,311—Division—Attendu que Margaret Rowan Kelly a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mary Rowan Kelly, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
6 oct—6 10 15

Succession de Rosetta Schmidt, veuve de Jacob Schen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 38,223.—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par August Werner Jr. exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
[illegible]

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 16 OCTOBRE—CLASSE No 345
Tirage de 4 heures P. M.

1er	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me	13me	14me
72	68	66	75	41	5	63	43	65	15	34	61	—	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et jour seulement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature. Ce 16 octobre 1893—4 heures P. M.

J. A. A. ROUSSEAU.
EDGAR PILIÉ.
Commissaires.

Les plans de ces tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos succursales.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

Plus d'Un Quart de Million Distribué.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but charitable. Par un VOTE POPULAIRE ÉNORME sa franchise a été faite partie de la présente Constitution d'Etat adoptée le 2 décembre A. D. 1879.

Capital action..........$1,000,000

ATTENTION.

Après le 1er janvier 1894, nos tirages auront lieu à Puerto Cortes, Honduras, Amérique Centrale, d'après et en vertu d'un contrat pour vingt cinq ans avec ce gouvernement. Ces tirages auront lieu mensuellement comme auparavant. Il n'y aura aucun changement dans la direction et aucune interruption dans les affaires.

PAUL CONRAD, Président.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestée ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

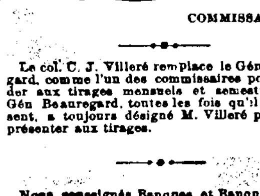

COMMISSAIRES.

Le col. C. J. Villeré remplace le Gén. Beauregard, comme l'un des commissaires pour présider aux tirages mensuels et semestriels. Le Gén Beauregard, toutes les fois qu'il était absent, a toujours désigné M. Villeré pour le représenter aux tirages.

Nous soussignés Banques et Banquiers paierons tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Pres. La. Nat. Bank
JNO. H. O'CONNOR, Pr. State N. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

TIRAGE MENSUEL DE $5.00
—A—
L'ACADEMIE DE MUSIQUE
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 7 NOV. 1893.

GROS LOT: $75,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de..	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de..	20,000,....	20,000
1 Lot de..	10,000,....	10,000
1 Lot de..	5,000,....	5,000
2 Lots de..	2,500,....	5,000
5 Lots de..	1,000,....	5,000
25 Lots de..	300,....	7,500
100 Lots de..	200,....	20,000
200 Lots de..	100....	20,000
300 Lots de..	60,....	18,000
500 Lots de..	40,....	20,000
PRIX D'APPROXIMATION.		
100 Lots de	$100, soit....	$10,000
100 Lots de...	$60, ...	6,000
100 Lots de...	$40, ...	4,000
PRIX TERMINAUX.		
999 Lots de	$20, soit....	$19,980
999 Lots de	$20, ...	19,980
3,434 Lots se montant à....		$265,460

PRIX DU BILLET:
Billets entiers, $5; Deux Cinquièmes, $2; Un Cinquième, $1; Un Dixième, 50 cents; Un Vingtième, 25 cents.

Prix pour les clubs, 5½ billets entiers ou leur équivalent en fractions pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.
ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS, PAS MOINS DE CINQ PIASTRES, Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adressez à PAUL CONRAD, Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

En achetant un Billet de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE voyez que le Billet soit daté à la Nouvelle-Orléans; que le Lot tiré à son numéro soit payable à la Nouvelle-Orléans; que le Billet soit signé par PAUL CONRAD, Président; qu'il soit endossé avec les signatures des Généraux G. T. BEAUREGARD, J. A. EARLY et W. L. CABELL, ayant aussi la garantie de quatre Banques Nationales, par l'entremise de leurs Présidents, de payer n'importe quel lot présenté à leurs comptoirs.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la chance d'un lot.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente Attrayante —DE— MEUBLES.

Par le Shérif Civil, LE CONTENU DU LOCAL, No 135 rue de la Douane.

—COMPRENANT—

Meubles de valeur de chambre à coucher en chêne et en noyer, armoires à glace, ornements de cheminée, tables à rallonge, fauteuils couverts en cuir, chaises, sofas, sièges en ratin, table à manger en cerisier, sideboard, garde-manger, bureaux, matelas à ressorts, oreillers, traversins, rideaux, rugs, toiles cirées, meubles et ustensiles de cuisine, autres articles nombreux et variés, etc., etc.

Mme Honora B. Kingrose, exécutrice testamentaire vs Fannie Sutherland.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 40,329—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus mentionnée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 25 octobre 1893, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Sur les lieux, No 135 rue de la Douane.
Tous les meubles, effets mobiliers, etc., contenus dans le dit local, conformément à l'inventaire enregistré dans mon bureau.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
14 oct - 14 17 21 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété du Troisième District.

N. A. Morano vs. John Cordes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 40,120.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez de chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 15 novembre 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Jean-Baptiste, Mandeville, Girod et Marigny, désigné par le No Trois, sur un plan de A. Castaing, architecte, et mesurant trente-deux pieds de face à la rue Marigny sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine. Le dit lot doit être mesuré à une distance de soixante-quatre pieds de l'encoignure de la rue Girod.

Acquis par le défendeur de Tobias Vollmer, d'après un acte passé pardevant James Fahey, notaire, le 25 novembre 1881. Titre enregistré au Bureau des Aliénations, Livre 115, folio 886.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
13 oct—13 20 27—nov 3 10 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du bateau à vapeur Stella Wilds
Par le Shérif Civil.

M. D. Lagan et al., vs Comeaux Aiken Packet Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 40,081.—En vertu d'un ordre de vente daté le 15 septembre 1893, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse St-Charles, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 18 octobre 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Le bateau à vapeur Stella Wilds—
Maintenant faisant le service de la côte supérieure, son attirail, appareil, aménagement, les machines, etc., etc.
Longueur 157 pieds,
Profondeur de sa cale 4 pieds 5 pouces,
Bau, 30 pieds,
2 bouilloires, 6 tuyaux,
2 machines, 14 pouces de diamètre, 5 pieds de piston,
Tirant 30 pouces,
Construit depuis sept ans.
Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
16 sept—16 22 29—oct 6 13 18.

AVIS AUX CREANCIERS

Aitken Bros., vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 38,857—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par George W. Byrne, Jr. syndic des créanciers dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
17 oct—17 21 26

J. F. Mire vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,878—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par E. C. Kenny, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
11oct - 11 15 20

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, Division E—No 40,150—John W. Lehman vs ses Créanciers.—Que la cession des biens du pétitionnaire John W. Lehman, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Fred. Deibel, Esq., notaire public, à son bureau, No 85 rue St-Charles, en cette ville, commençant le MARDI, 24me jour d'octobre 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes les autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi que les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que W. K. Horn, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 22 septembre 1893.
(Signé) FRED. D. KING,
Juge de la Division B, siégeant à la place de l'Honorable G. H. Théard, Juge, maintenant absent en congé.
Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
23sept—3f au 24 oct

ETAT DE LA LOUISIANE. — COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, No 40,116 — Division B — Ordre de Cour—Wm. T. Leibrook vs ses créanciers—Que la cession de biens du pétitionnaire Wm. T. Leibrook, soit et est acceptée par la Cour, au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée pardevant Félix J. Dreyfous, Esq., notaire public, à son bureau, No 23 rue du Camp, en cette ville, commençant le LUNDI, 23me jour d'octobre 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur ces affaires dudit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dudit pétitionnaire soient suspendues; et que B. W. Kernan, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 19 septembre 1893.
Signé: FRED. D KING, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
20sept—3f au 23oct

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, No 40,293, Division C.—Joseph Carbones vs. ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, Joseph Carbones, soit et est par le présent acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant F. D. Charbonnet, Esq., notaire public, en son bureau, No 122 rue Gravier, en cette ville, commençant jeudi, le 19ème jour d'octobre 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui peuvent leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi que les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et qu'un inventaire des biens rendus dans cette affaire soit pris par F. D. Charbonnet, Esq., notaire public, et que Joe Garidel et E. Andrée soient nommés et assermentés comme estimateurs pour estimer les biens devant être inventoriés.

Nouvelle-Orléans, 3 octobre 1893.
(Signé) FRED. D. KING,
Juge de cette Cour, Div. B, agissant pour l'Hon. F. A Monroe, juge de la Div. C., maintenant absent en congé.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier
5 oct—5 8 14

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

JE certifie par les présentes que, le 7me jour de juillet 1893, jugement a été rendu en cette Cour, dans l'affaire ci-après, dans les termes et chiffres suivants, savoir: La Lambour & Noel Lumber and Manufacturing Company, Limited, et als. vs. Home Brewing Company, No 39,571.

Dans cette affaire soumise à la cour, et la cour considérant la loi et les témoignages étant en faveur des plaignants, il est ordonné, adjugé et décrété qu'Auguste Habernicht et Henry Bentz soient confirmés comme liquidateurs de la Home Brewing Company, élus comme tels par les actionnaires de la dite Compagnie, le 6 juillet 1893; et qu'ils soient de plus nommés comme commissaires liquidateurs et receveurs de la dite Compagnie.

Qu'un inventaire de la propriété de cette compagnie, soit pris par Frank Zengel, un notaire en cette ville, et que H. Meyssonier et P. J. Kelly soient nommés et assermentés comme estimateurs pour évaluer la propriété devant être inventoriée; et qu'après que les dits commissaires liquidateurs et receveurs auront fourni caution et pris le serment prescrit par la loi, des lettres comme tels leurs soient décernées.

Jugement rendu et signé le 7 juillet 1893.
Signé: N. H. RIGHTOR,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'Honorable Thos C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A., maintenant absent en congé.

En témoignage de quoi j'ai mis ma signature et apposé le sceau de la dite cour en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 7me jour de juillet, en l'année de Notre Seigneur, mil-huit cent quatre-vingt-treize.

ONOFRE TRIAY,
Député-Greffier.
9 juil—9 31—août 7

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage dans le Troisième District

Succession de Gustave A. Siebert et sa femme.

No 40,019—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau, No 14 rue Carondelet.—MERCREDI, 15 novembre 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 3 octobre 1893 de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour ci-dessus mentionnée, Division B, siégeant à la place du juge Rightor, Division D, rendu dans l'affaire susdite, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Le Cottage en Bois à un étage, ayant quatre chambres, écuries, dépendances, etc., dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet 21, borné par les rues Robertson, Villeré, Feliciana et Clouet.

Le terrain comprend trois lots, désignés par les Nos 12, 13 et 14 sur un plan dressé par J. A. de Pouilly, 20 octobre 1866; les dits lots sont contigüs l'un à l'autre et mesurent chacun 31 pieds de face à la rue Feliciana sur 117 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur. Le lot 12 forme l'encoignure des rues Feliciana et Robertson. La propriété est près du chemin coquillé de la rue Louisa et de la ligne des chars urbains de la rue des Remparts.

Conditions—Comptant: 20 pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant J. D. Taylor Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur.
14 oct—14 21 28—nov 4 11 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le Charmant Cottage en Bois, No 457 rue Chippewa,
Entre les rues Washington et Sixième.

Succession de Mme Doris Schmucker.

No 39,789—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. KERNAGHAN, encanteur—Bureau, No 14 rue Carondelet.—MERCREDI, 15 novembre 1893 à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre daté le 12 octobre 1893, par l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C., actuellement absent en congé, dans l'affaire mentionnée ci-dessus, la propriété décrite ci-après, à savoir—

Le charmant cottage simple en bois retiré du trottoir et ayant galeries, cinq chambres, gaz, citerne, hangar et grande cour sur le côté, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No 81, borné par les rues Washington, Sixième, Chippewa et Jersey. Le lot de terre est désigné par le No 6 sur un plan dressé par B. F. Nichols, architecte, daté le 19 novembre 1846, déposé comme plan No 83 au bureau de F. B. Marks, ex-notaire. Le dit lot mesure 28 pieds 9 pouces 4 lignes de face à la rue Chippewa sur 120 pieds 6 pouces de profondeur. Cette propriété est dans un joli voisinage, tranquille et amélioré, à proximité de plusieurs lignes de chars urbains. Cela ferait une bonne demeure ou serait un bon placement.

Conditions—Comptant: 10 pour cent du prix d'achat requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Fred. Adolph, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
14oct—14 21 28—nov—4 11 15

PAR W. I. HODGSON & FILS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Ferme cottage sur la rue Aline 6me district.

SUCCESSION DE JOHN A. BLOHM.

PAR W. I. HODGSON & SON.—W. I. Hodgson, encanteur, bureau No 13 rue Carondelet — MERCREDI, le 18 octobre 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Place Commerciale, en vertu de, et conformément à un ordre de l'Hon Fred D. King, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire de la succession de John A. Blohm, décédé, dossier No 39,530, il sera vendu à l'encan—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Aline, Constance, Delachaise et Laurel, désigné par le No 6, mesurant 28 pieds 9 pouces de face à la rue Aline sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une ferme-cottage.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Jefferson C. Wenck, notaire aux frais de l'acquéreur.
17 sept 17 24—8 15 18 oct

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie et Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Sauvinet.
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22
15 Poste de la Cie de Pompe No 23.
16 Poste H. et L. Co. No 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magasine et St-André.
19 Ste-Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Prestidge.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Coliseé.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12, Tchoupitoulas.
33 Thalie et Levée.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1, Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 2ème Precinct
37 Race et Magasine.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annonciation.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Marché Dryades, Melpomène.
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste de la Cie de Pompe No 6
47 Calliope et Front.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18 Calliope.
54 Remparts et Delord.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
58 Julie et St Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
63 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Poydras.
65 Julie et Commerce.
71 Pied de la rue Julie, Dépôt du L & N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
75 Hôtel de Ville.
81 Canal et Camp.
82 Girod et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13 rue Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14 rue Commune.
125 Workhouse, rue Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
134 Poydras et Freret.
141 Bienville et Vieille-Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7 Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. & L. Co. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal.
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10 Dumaine.
231 Tremé et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Tremé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21 Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3 Esplanade.
242 Ste-Anne et Mire.
243 Manufacture de Stern, Français.
245 Pont du Bayou et Esplanade.
247 Chemin du Bayou et Dorgenois.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Cie de Pompe No 9 Esplanade.
312 Station de Police, Champs-Elysées
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées
316 Claiborne et St-Bernard.
317 Lapeyrouse et Mire.
412 Laharpe et White.
413 Remparts et Espagne.
414 Poète et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
416 St-Antoine et Claiborne.
513 Presse à Coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
612 Poste de la Cie de Pompe No 24 rue Dauphine.
613 Dauphine et Indépendance.
614 Station des cars, Pologne.
615 Casernes des Etats-Unis

PAR'OIDIUM

(Pas poison!)

Merveilleux remède pour toutes maladies de la vigne et des arbres fruitiers.

Puissant destructeur des poux des bestiaux ainsi que des insectes et des vers qui ravagent les jardins et les champs.

Le Par'oidium Extract, est un désinfectant sans rival, détruisant les punaises, les coquerelles et leurs œufs, les fourmis, etc., etc.

Une boîte d'échantillon expédiée franco, contre l'envoi de 30 cents à M. F. C. Boucher, Saint Paul, Minnesota.

Agents demandés partout.
11avril—1an

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE,
No 284 rue Hôpital, entre Derbigny et Claiborne.

Succession de Zoé Duseau de la Croix, veuve en première noce de Charles Fortier, et en seconde noce de Wm Chapman.

No 18,019—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau: No 155 rue Commune.—MERCREDI, 25 octobre 1893, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles entre Gravier et Commune, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B., siégeant à la place de l'Hon Geo. H. Théard, juge de la Division E, actuellement en congé, rendu le 13 septembre 1893 et signé le 21 septembre 1893, dans la susdite affaire, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Hôpital, Claiborne, Derbigny et Ursulines, désigné comme terrain No 9, et mesurant 31 pieds de façade rue Hôpital, sur une profondeur de 81 pieds.

Les améliorations consistent en un cottage portant le numéro municipal 284 rue Hôpital, ayant 4 chambres, galerie de côté, bâtisse à deux étages à l'arrière ayant deux chambres, citerne, lieux d'aisance, etc.

Conditions—1/3 ou plus comptant; le reste, s'il y en a, à crédit de un et deux ans, représenté par des billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de 8 pour cent par an à partir de la date jusqu'à ce qu'ils soient payés, garantis par lien du vendeur et privilège sur la propriété vendue et renfermant toutes les clauses de sécurité usuelles, assurance de la propriété paiement des honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets, etc.

L'acquéreur fera un dépôt entre les mains des encanteurs, de 10 0/0 de son enchère pour assurer la vente.

L'acte de vente pardevant Martin Voorhies, notaire, aux frais de l'acquéreur.
22 sept—22 27—oct 4 11 18 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage Double dans le Troisième District.
Nos 344 et 344 1/2 rue Villeré, côté nord, entre Kerlerec et Colombus.

Succession de Myrtil Jos. Piron et Philomène Pavageau.

No 39,652—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau: No 155 rue Commune. — MERCREDI, 25 octobre 1893, à midi, il sera vendu à l'encan, à la **Bourse d'Encan St-Charles,** rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hotel St-Charles, rue St Charles entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 30 août 1893, la propriété ci-après décrite, pour le compte de la succession ci-dessus mentionnée, à savoir—

Un certain lot de terre, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Villeré, Marais, Kerlerec et Colombus, mesurant, au pied français, 30 pieds de face à la rue Villeré sur une profondeur de 100 pieds 8 pouces d'un côté et 106 pieds 5 pouces de l'autre côté, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent. Etant la même propriété que la défunte, Philomène Pavageau, a acquise avant son mariage avec ledit M. J. Piron, par achat de la Société Catholique pour l'Instruction des Orphelins Indigents, par acte passé pardevant Octave de Armas, ancien notaire en cette ville, le 28 février 1866. Les améliorations consistent en une jolie résidence à deux corps de logis, connue par les numéros municipaux 344 et 344 1/2 rue Villeré, côté nord, et ayant dix chambres, cuves, lieux d'aisance, etc., etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste, s'il y en a, à un an ou à un et deux ans de crédit au gré de l'acquéreur en billets d'acquéreur, divisés en coupons et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, à partir du jour de l'adjudication jusqu'à parfait paiement, garanti par actes hypothécaires, de non aliénation, honoraires d'avocat, etc. L'acquéreur assurera les bâtisses sur la dite propriété pour le montant des dits billets et fera le transfert de la police d'assurance au porteur des dits billets, et de plus devra assumer et payer en sus du prix de son adjudication toutes les taxes dues sur la dite propriété pour l'année 1893.

L'acquéreur est requis de faire un dépôt avec l'encanteur de 10 pour cent du montant de son enchère pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur.
6 sept—6 13 20 27—oct 4 11 18 25

PAR GEO. FRIEDRICHS & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés - Cottages seuls et doubles bien situées et désirables dans le Sixième District, coin des rues Constance et Peniston.
—ET—
Coin des rues Constance et Amelia.

Succession de Therese Burge (ou Buche), veuve de Frederick Gehl, alias Gahl, alias Gale.

No 39,518—Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G FRIEDRICHS & CIE.—G. G. FRIEDRICHS, Encanteur—Bureau 177 rue de la Commune—MERCREDI, 15 novembre 1893, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la dite cour, Division E, actuellement en congé, signé le 14 octobre 1893, et rendu dans la susdite affaire, la propriété ci-après décrite, savoir :

1° **L'excellent cottage seul en bois,** No 719 rue Constance, ayant trois chambres, auvent, citerne, etc.; et aussi le cottage seul No 66 rue Peniston, ayant trois chambres, citerne, cour, etc. La propriété est décrite comme suit, savoir:

1° **Deux terrains** ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de la Nouvelle Orléans, dans le carré d'ilet No 209 borné par les rues Constance, Peniston, Général Taylor et Magazine, désignés comme terrains numéros seize et dix-sept sur un plan d'une portion du faubourg St-Joseph paraphé par James Graham, notaire, et numéroté 140 et déposé en l'étude du dit notaire. Le terrain No 16 mesure 32 pieds 10 pouces de façade rue Constance, sur 115 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le terrain No 17 forme le coin des rues Constance et Peniston, et mesure 32 pieds 11 pouces de façade rue Peniston. Acquis par Mme Thérèsa Gehl (ou Gale) par héritage dans la succession de Frederick Gehl, alias Gahl, alias Gale, No 9 699 sur le dossier de la Cour Civile de District. Pour la distribution et la subdivision, voir le plan à la Bourse.

2° **Le cottage double bien loué,** Nos 697 et 697 1/2 rue Constance, coin Amélia, ayant six chambres deux citernes, auvents, allée latérale, etc., ainsi que le cottage seul à l'arrière No 18 rue Amelia, ayant trois chambres, citerne, cour, etc. La propriété est décrite comme suit :

2° **Un lot de terre,** avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, dans le carré d'ilet No 210, borné par les rues Constance, Peniston, Magazine et Amelia, d'après un plan dressé par J. A. d'Hémécourt, voyer, le 8 septembre 1864, une copie duquel est annexée à un acte passé le 22 janvier 1866 pardevant Hugh Madden, notaire. Le dit terrain est désigné par le numéro dix sept (17) dudit carré d'ilet, et forme le coin des rues Constance et Amelia, et mesure 32 pieds 10 pouces de façade rue Constance, sur 115 pieds de profondeur et de façade rue Amelia; et 32 pieds 10 pouces de largeur à l'arrière, le tout en mesure américaine. Acquise par Mme Thérèse Gehl (ou Gale) par héritage dans la succession de Frederick Gehl, alias Gahl, alias Gale, No 9,699 du dossier de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

Ces propriétés sont toutes bien situées, à une distance convenable des rues Magasins et Colisée, dans un district qui s'améliore constamment.

Conditions.—Comptant. L'acquéreur fera le dépôt usuel de 10 pour cent au moment de l'adjudication pour assurer les ventes.

Actes de vente pardevant E. Commagère, notaire, No 1,152 rue Magazine, aux frais des acquéreurs.
15 oct—15 18 25—nov 1 8 15

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage Double en Bois.
Nos 211 et 211 1/2 Avenue Washington, entre Claiborne et Prosper.

Succession de Mme Catherine De Van,

No 39,932—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau 177 rue Commune—MERCREDI, 8 novembre 1893, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 19 septembre 1893, et rendu dans la succession ci-dessus mentionnée—

Le joli cottage double en bois, recouvert en ardoises, Nos 211 et 211 1/2, avenue Washington, ayant six chambres, citernes, allées sur le côté, et arrière cour a chaque corps de logis. Le lot est désigné par le No 4 sur un plan dressé par L. Bringier, voyer général, dans l'ilet borné par l'avenue Washington, les rues Claiborne, Musique et Prosper, dans le Troisième District de cette ville, mesurant 30 pieds de face à l'avenue Washington, 126 pieds 8 pouces de profondeur entre lignes parallèles. En bon état et dans un voisinage paisible.

Conditions—Comptant, et l'acquéreur déposera 10 pour cent du prix au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Fred. Zengel, Esq., notaire publique, aux frais de l'acquéreur.
3 oct.—3 4 11 18 25—nov. 1 8.

PAR ALBERT PAUL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de ménage, bijouterie, etc.

Succession d'Elisabeth Bey.

No 39,309—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division D.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau, 159 rue Commune—VENDREDI, 20 octobre 1893, à 11 heures A. M., au bureau No 159 rue Commune, près de la rue Carondelet, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, siégeant à la place de l'Hon. N H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D., actuellement en congé, daté le 20 septembre 1893, dans l'affaire pour le compte de la succession d'Elisabeth Bey, il sera vendu à l'encan—

Un lot de meubles de ménage, de joaillerie, etc.

Conditions—Comptant.
27 sept—27—oct 1 8 9 10 15 18 20

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS A. BRENNAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de Maison, Tapis, Paillassons, Etc.
A la Résidence, à l'encoignure de l'avenue Jackson et de la rue Laurel.

Successions de John Nelson et de Wilhemena Tebbe, veuve de John Nelson.

Nos 38,625 et 40,177—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division D et E.

PAR JAS. A. BRENNAN, encanteur—Bureau No 148 rue Gravier—JEUDI, 26 octobre 1893, à 11 heures A. M., il sera vendu à l'encan, à l'encoignure de la rue Laurel et de l'avenue Jackson, en vertu de deux ordres de l'Hon F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, siégeant à la place de l'Hon Geo. H. Théard et de l'Hon. N. H. Rightor, juges de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Divisions E et D., maintenant absents en congé, datés et signés 16 octobre 1893, pour le compte des dites successions—

Le contenu de la dite résidence consistant de meubles de maison et de cuisine, tapis, paillassons, stores et articles divers.

Conditions—Comptant en monnaie des Etats-Unis 17 oct—17 18 22 25 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de valeur dans les Quatrième et Sixième Districts.
La résidence élégante à deux étages, Nos 136, 138, 140 et 142 rue Huitième
Le double cottage de choix Nos 144 et 146 rue Huitième, au coin de la rue Constance.
Le joli et simple cottage No 572 rue Constance, entre les rues Huitième et Neuvième.
Ces trois lots au coin des rues Robert et Soniat.

LONG CREDIT TERMES FACILES.

Succession de Madame Anne McNamara.

No 40,076—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JAS A. BRENNAN, Encanteur, Bureau No 148 rue Gravier, MERCREDI, 15 novembre 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, seront vendues aux enchères publiques, en vertu d'un ordre de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A. daté et signé le 14 octobre 1893, les propriétés désignées dans l'affaire ci-dessus intitulée—

La double résidence élégante, Nos 136 et 138 rue Huitième, contenant, de chaque côté, un salon, une salle à manger, une cuisine et trois grandes chambres à coucher, un grand terrain devant pour jardin et une grande cour derrière, et le gaz partout. Le lot est désigné par la lettre C, sur le plan de D. M. Brosnan, Esq. député voyer, en date du 20 septembre 1893, et connu comme lot No trois, sur un plan de H. Moelhausen, voyer, en date du 4 mai 1844, déposé en l'office de L. Hermann, ancien notaire, et mesurant trente un pieds six pouces de face à la rue Huitième sur cent vingt-six pieds de profondeur entre lignes parallèles.

La jolie maison de résidence double à deux étages, Nos 140 et 142 rue Huitième, ayant salon, salle à manger, trois chambres à coucher, cuisine, jardin, grande cour, bâtisses de dépendance et gaz. Le terrain est désigné par la lettre B, sur un plan de D. M. Brosnan, député voyer, et comme le terrain No Deux, sur un plan de H. Moelhausen, déposé comme il est dit précédemment, et mesure trente deux pieds, cinq pouces de façade rue Huitième, sur une profondeur de cent vingt-six pieds, entre lignes parallèles.

Le joli cottage double Nos 146 et 148 rue Huitième, formant le coin de la rue Constance, désigné comme le terrain A sur un plan de D. M. Brosnan, sous voyer, et mesure trente-deux pieds, un pouce et quatre lignes de façade rue Huitième, sur quatre-vingt-treize pieds, neuf pouces de profondeur, entre lignes parallèles et de façade rue Constance, lesquelles deux rues forment le coin, et font partie du terrain No Un sur un plan de H. Moelhausen, voyer, déposé comme il est dit ci dessus.

Le joli petit cottage home No 572 de la rue Constance, entre Huitième et Neuvième, attenant à l'école Live Oak, désigné comme le terrain D, sur un plan de D. M. Brosnan, député voyer, et mesure trente deux pieds trois pouces de façade rue Constance, sur trente-deux pieds un pouce et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles, ledit terrain fait partie et est la partie inférieure du terrain désigné par le numéro un, sur un plan de H. Moelhausen, voyer, comme ci dessus.

Ces terrains de choix convenables pour y bâtir dans le Sixième District, carré d'ilet borné par les rues Robert Laurel, Soniat et Jersey, désignés comme les terrains 11, 12 et 13 mesurant chacun vingt-huit pieds sept pouces de façade rue Robert, sur une profondeur de cent vingtdeux pieds, entre lignes parallèles. Le terrain No 13 formant le coin des rues Robert et Laurel, le tout en mesure américaine.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit à 7 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'à paiement final, assurance, honoraires d'avocat et toutes les autres clauses usuelles de sécurité. La taxe d'Etat de 1893 par les acquéreurs; 10 pour cent de dépôt exigés au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant John R. Légier, notaire, aux frais des acquéreurs.
15 oct—15 22 30—5 12 15 nov

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de Maison, Etc., Etc.,

A la Résidence No 282 rue Calliope.
Succession de Mme Cora Bell Jay, femme de H. J. Ostendorf.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 38 800.

PAR JAS A. BRENNAN, Encanteur—Bureau 148 rue Gravier—Le MARDI, 24 octobre 1893, à 11 heures A. M. il sera vendu à l'enchère publique 282 rue Calliope, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour susdite, Division B, daté et signé le 11 septembre 1893, pour le compte de la dite succession—

Le contenu du local, comprenant meubles de maison, de salle à manger et de cuisine.

Conditions—Comptant en monnaie des Etats-Unis. 13 oct—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cette grande maison de résidence à deux étages centralement située dans le Premier District, près de la gare à passagers du chemin de fer Illinois Central. Le cottage double rapportant bien et bien situé dans le Quatrième District. Toutes deux propriétés sont dans le voisinage de marchés, d'églises, d'écoles et de toutes les lignes de chemins de fer de la partie supérieure de la ville.

Succession de Mme Cora Bell Jay, épouse de H. J. Ostendorf.

No 38,800—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JAS. A. BRENNAN Encanteur.—Bureau No 148 rue Gravier.—MERCREDI 25 octobre 1893, à midi à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, 72 et 74, sera vendue aux enchères publiques, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour susdite, Division B. daté et signé le 11 septembre 1893, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété décrite ci dessous :

La jolie et grande propriété à deux étages, située dans un endroit central rue Calliope No 282, dans l'ilet borné par les rues Clio, Remparts et Franklin comprenant de grands doubles salons, cinq chambres à coucher, salle à manger, cuisine, de grands corridors en haut et en bas, de belles galeries bien aérées, devant et derrière, le gaz partout, une cour et des trottoirs pavés en Shillinger et en briques, enclos par une belle barrière en fer. Le lot de terre est désigné par le numéro trois, sur le plan fait par C. A. Hedin, architecte, daté du 1er mars 1850, et déposé comme plan No 6 au bureau de T. O. Stark, et mesurant, conformément aux mesures américaines, vingt huit (28) pieds de face à la rue Calliope sur cent quatre-vingt onze (191) pieds dix (10) pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

La propriété est située dans un endroit central, à quelques minutes de marche de la rue du Canal, près des Marchés Poydras et Dryades et de toutes les lignes de chars, à proximité des églises et des écoles, à côté des gares de l'Illinois Central et du Mississippi Valley.

Ce double cottage désirable et de choix, numéros 55 et 55 1/2 rue Laurel, dans l'ilet borné par les rues Constance, St-André et Joséphine, contenant 3 grandes chambres, un hangar et une citerne de chaque côté, une grande cour sur le devant et à l'arrière. Le lot de terre est désigné comme un certain morceau ou partie de terrain mesurant vingt-huit (28) pieds sur la rue Laurel, vingt-sept (27) pieds huit (8) pouces sur le derrière, par une profondeur de cent (100) pieds, et est une part du lot No 4, figuré sur le plan daté du 2 avril 1831, et annexé à un acte passé devant Wm. Christy, notaire, le 2 avril 1831. Cette propriété est toujours louée; est située à quelques ilets du marché Magasin; des chars électriques et à quelques ilets, des églises et des écoles.

Conditions—Comptant; l'acheteur assumera les taxes de 1893, en sus du prix d'adjudication; 10 pour cent du prix d'achat, au comptant, requis des acheteurs au moment de la vente.

Actes de vente pardevant M. T. Ducros, Esq., N. P., aux frais des acquéreurs.
24 sept—24—oct 8 15 22 25

PAR JAS. P. GUINAULT.

La Laiterie de Guillaume Duprat aux enchères!

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Sur l'Avenue de Carrollton, au coin de la rue Treizième, près du passage du chemin de fer Mississippi Valley Railroad, JEUDI, 19 octobre 1893, il sera vendu à 11 heures du matin, sur les lieux ci-dessus indiqués :

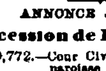

25 vaches laitières avec de jeunes veaux, un taureau, quatre chevaux, une charette à lait, deux Jumpers, les harnais, fourneaux et tous les ustensiles de la laiterie.

La clientèle sera donnée au plus fort acquéreur.

Conditions—Jusqu'à $50, au comptant; et, au-dessus de $50, six mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur.
15 oct—au 19

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Robert Rankin.

No 39,772.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. KERNAGHAN, encanteur, bureau, No 14 rue Carondelet—MERCREDI, 25 octobre 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre signé le 18 septembre 1893 de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour ci-dessus Division B, siégeant à la place de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour ci-dessus mentionnée, Division E, actuellement en congé, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Liberté, Franklin, Lafayette et Poydras, et mesurant 21 pieds 5 pouces 1 ligne de face à la rue Poydras, sur 21 pieds 3 pouces 6 lignes de large dans le fond, sur une profondeur de 116 pieds 10 pouces et 4 lignes sur le côté du lot No 14 et 114 pieds 7 pouces sur le côté du lot No 16, étant le No 15 d'un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer de la ville, Nov. 24, 1860. Les bâtisses et améliorations sur ce lot ne sont pas comprises dans la vente.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Samuel Flower, Esq, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
23 sept—23 30—oct 7 14 21 25

VENTES A L'ENCAN.

PAR CHARLES D STUART.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un charmant cottage double à Alger, No 110 rue Olivier, relativement neuf, ayant neuf chambres, toiture entourée d'une balustrade, citernes, etc., le tout en bon état, terrain très élevé, dans un joli quartier, près du marché, des églises, des écoles, des débarcadères de ferries, se louant au prix de huit (8) dollars chaque côté par mois, et maintenant occupés par de bons locataires.

Succession de James A. Dowling.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, No 39,816.

PAR CHARLES D. STUART, Encanteur—MERCREDI, 15 novembre 1893, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, Rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division A, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, actuellement en congé, daté du 26 septembre 1893, je procéderai à la vente, pour le compte de la dite succession, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de cette ville, désigné comme terrain No Dix du carré d'ilet No Quatre-vingt-quatorze borné par les rues Olivier, Vallette, Eliza et Evelina, mesurant vingt-huit pieds, cinq pouces et six lignes de façade rue Olivier, sur quatrevingt-dix pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et porte le numéro municipal 110 de la rue Olivier.

Conditions—Comptant.—Un dépôt comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour assurer la vente. Toutes les taxes ont été payées y compris la présente année.

L'acte de vente pardevant Wm H. Seymour, notaire, aux frais de l'acquéreur.
15 oct—15 18 25—nov 1 8 15

PAR D. E. MORPHY.

1,050 BOITES
Pêches à l'eau-de-vie.
Pêches à l'eau-de-vie.

Pour le compte de qui il appartient.

PAR D. E. MORPHY, encanteur—Il sera vendu au magasin No 86 rue Magazine, MERCREDI 18 de ce mois, à midi—1,050 boîtes quarts 2/3 et pintes de Pêches à l'eau de vie Dereuille Freres.

Conditions—Strictement comptant.
15oct—3f

PAR LOUIS A. RICHARDS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété du Troisième District.
No 198 rue des Français.

Succession de Mme Carolina Oberg.

No 39,907—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR LOUIS A. RICHARDS, encanteur—Bureau No 129 rue Commune—MERCREDI, 15 novembre 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu de et conformément à un ordre émis par l'Hon. F D King, Division B, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, portant la date du 13 octobre 1893 je procéderai à la vente à l'enchère publique, pour le compte de la susdite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Français, Union, Urquhart et Girod, mesurant, en mesure américaine, trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Français, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes entre lignes parallèles (plus ou moins). Les améliorations consistent en un cottage résidence simple en bois à un étage contenant quelques 6 chambres dans la maison principale et une bâtisse en bois détachée en arrière du lot, contenant 3 chambres, citernes, etc., et rapportant un loyer de $20 par mois.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance s'il y en a à un et deux ans de crédit payable en billets garantis spécialement par hypothèques et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de leur date jusqu'à paiement final; 5 pour cent honoraires d'avocat, en cas de procès pour le recouvrement des billets; les améliorations devront être tenues assurées et les polices d'assurances transférées à ou aux détenteurs des billets, les acquéreurs assumeront le paiement des taxes d'Etat dues et exigibles en 1893, en sus du prix d'adjudication; 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis de l'acquéreur au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Frank Zengel, Esq., notaire, bureau No 49 rue du Camp, aux frais de l'acquéreur.
15 oct—15 22 29—nov 5 12 13 14 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de résidences doubles et simples, situées dans les Deuxième et Troisième Districts.

Succession de Jean Pierre Borie.

No 39,940 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR LOUIS A. RICHARDS, Encanteur—Bureau, No 129 rue Commune—MERCREDI 18 octobre 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu de et conformément à un ordre original et supplémentaire de l'Hon. N. H. Rightor Division D juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, portant les dates 8 et 12 septembre 93, je procéderai à la vente à l'encan public, pour le compte de la succession ci-dessus nommée, la propriété décrite ci après, à savoir:

Encoignure des rues Dumaine et Marais.

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les dépendances y appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, Ste Anne, Marais et Villeré, mesurant en mesure américaine, trente-neuf pieds de face à la rue Dumaine, sur une profondeur de façade sur la rue Marais, de soixante-onze pieds, mesure française. Les améliorations consistent en un cottage désirable double à un étage en bois couvert d'ardoises, contenant huit chambres dans la bâtisse principale, et cinq chambres dans une bâtisse détachée en briques à deux étages, à l'arrière, couverte en ardoises, citernes, hydrant, etc., et rapportant un loyer de $33 par mois.

Coin des rues Hôpital et Galvez.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Galvez, Hôpital, Ursulines et Miro, mesurant à peu près trente cinq pieds six pouces de face à la rue Hôpital sur une profondeur et façade de soixante-trois pieds sept pouces à la rue Galvez, duquel il forme le coin, à peu près cinquante-sept pieds six pouces à l'arrière, et à peu près soixante-cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles, à la rue Galvez. Les améliorations consistent en un cottage simple en bois contenant trois chambres, une cuisine détachée et attenant, rapportant un loyer de dix dollars par mois.

Coin des rues Roman et Nouveau St-Bernard.

3° Quatre certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous ce qui y appartient, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Nouvelle-Orléans, Prosper, Nouveau St-Bernard et Soudelle, désignée par les numéros dix, onze, douze et treize. Les lots 10, 11 et 12 mesurent chacun vingt-neuf pieds six pouces de façade rue Solidelle, sur cent cinq pieds de profondeur. Le lot No 10 forme le coin des rues Solidelle et Nouveau St-Bernard. Le lot No 13 mesure vingt-huit pieds deux pouces de face à la rue Solidelle, trente six pieds six pouces et six lignes à l'arrière; cent cinq pieds de profondeur sur la ligne du lot No 12, et cent cinq pieds cinq pouces de profondeur sur l'autre ligne.

Les améliorations consistent en un cottage double en bois désirable connu comme les numéros municipaux 26 et 26 1/2 rue Nouveau St Bernard, et contenant quelque huit chambres, citernes, puits en briques, arbres fruitiers, etc. et rapportera facilement un loyer de vingt-deux dollars par mois.

Termes et conditions.—Un tiers ou plus comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date jusqu'à paiement final, 5 pour cent pour honoraires d'avocat en cas de procès pour enforcer la collection des billets, les améliorations seront tenues assurées et les polices transférées au détenteur ou détenteurs des billets.

Actes de vente aux frais des acquéreurs par devant Octave Morel, Esq., notaire public.

Les acquéreurs devront assumer les taxes d'Etat dues et exigibles pour l'année 1893, et faire le dépôt usuel de 10 pour cent comptant sur le montant de l'adjudication pour lier la vente.
17 sept—17 20 24 27—oct 1 4 8 11 15 18

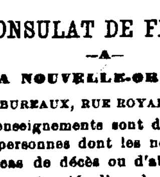

STRAUB'S
Queen of the South
CORN MILLS.
12000 IN USE.
Write for Circulars.
New Orleans Machinery Co.
(Limited)
NEW ORLEANS, LA

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLÉANS.
BUREAUX, RUE ROYALE, 31.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

OCTOBRE 1893.

A l'avenir la présente publication n'aura lieu que le DIMANCHE.

Liste de publication.

Albaret,	Labrousse, Marcellin
Armand, Marie	Lahorgue, Dominique
Carrasé, François	Lemeur, Alcide
Dordan, Baptiste,	Médan, Michel
Drogoul, Antoine	Parrot, Georges et Jacques
Fachan, Henri	Vallée, Armand
Guillemin,	White
Kahn, Alexandre	

LETTRES.

Rondeau, Gaston   Lombard, Alphonse

N. B.—Afin d'éviter des retards dans la transmission des documents, j'invite les personnes qui ont à soumettre à mon visa des actes établis en Louisiane, en dehors de la ville de la Nouvelle Orléans, à les faire certifier, préalablement, par M. le secrétaire d'Etat de l'Etat de la Louisiane.

Le Consul de France,
Signé: G. B. D'ANGLADE

ATHENEE LOUISIANAIS.

Concours de 1893.

L'Athénée propose le sujet suivant aux personnes qui désirent prendre part au concours de cette année :

DE TOUS LES ÉCRIVAINS FRANÇAIS DU XIXème SIÈCLE, PROSATEURS OU POÈTES, QUEL EST CELUI QUI VOUS PLAIT LE PLUS, ET POUR QUELLES RAISONS.

Les manuscrits seront reçus jusqu'au 1er mars inclusivement.

L'auteur du manuscrit qui aura été jugé le meilleur, recevra une médaille d'or.

Toute personne résidant en Louisiane est invitée à concourir.

Les manuscrits devront être écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge, et seulement sur le *recto et les lignes;* ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre *seulement* l'enveloppe contenant le nom du concurrent qui a mérité la médaille, pour s'assurer qu'il est dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Le manuscrit couronné sera publié dans le journal de l'Athénée. La présentation de la médaille se fera dans une séance publique. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Le nom du lauréat ou de la lauréate sera proclamé après la lecture du manuscrit qui aura obtenu le prix.

Les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées, seront lues devant le public.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, sera mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 725.

L'EAU DE LA SOURCE DE LA PENSION GONTHIER, A COVINGTON, LNE. — M. Léon Bolandard, chimiste français, ancien élève de l'Ecole Centrale des Arts et Manufactures de Paris, a fait, en 1885, une analyse de l'eau de la source de M. F. GONTHIER, à Covington, paroisse St. Tammany, Louisiane. Nous croyons utile de reproduire son rapport :

Je certifie avoir analysé l'eau citée ci-dessus et avoir trouvé que les corps étrangers qui entrent dans sa composition sont les suivants :

1. Acide carbonique libre.
2. Bicarbonate de chaux.
3. Sulfate de chaux (traces).
4. Chlorure de sodium.
5. Protoxyde de fer.
6. Acide crénique.
7. Magnésie (faibles traces).

L'élément le plus important, en poids, parmi ces différents corps, est le chlorure de sodium: 263 mmgs. par gallon, 263 milligrammes).

L'oxide ferreux est combiné à l'acide crénique, mais cette composition paraît assez instable, car une simple exposition de l'eau à l'air libre donne, au bout de peu de temps, un dépôt d'oxide de fer

Je crois, d'après la composition ci-dessus énoncée, que cette eau est recommandable à plusieurs points de vue différents:

1. L'acide carbonique, contenu à l'état libre, la rend digestive :
2. Les 263 milligrammes de chlorure de sodium, contenus par gallon, en font un laxatif faible ;
3. L'acide crénique facilite les sécrétions urinaires.

M. Bolandard a travaillé, pendant dix mois, en qualité de sous-chimiste, au plus grand "Blast Furnace" (haut fourneau) des Etats-Unis—celui des MM. Cornege Brothers & Co., à Braddock, Alleghany County, près Pittsburgh, Pennsylvanie. A son départ de l'établissement, la maison lui a donné ce certificat :

"27 août 1884.

"Par suite du mauvais état des affaires et, conséquemment, de la diminution nécessaire du nombre des employés nous avons, à notre grand regret, été forcés de nous dispenser des services de M. Léon Bolandard, attaché en "Blast Furnace" comme sous chimiste. Nous l'avons trouvé capable et digne de confiance."

M. Bolandard était recommandé par M. Joseph Albrecht, ci-devant chimiste à la Monnaie de la Nlle Orléans.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger;

Un Bulletin Maritime;

Liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans;

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer;

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,
73 ....CHARTRES.... 73

ABONNEMENTS :

EDITION QUOTIDIENNE.

UN AN......................	$12 00
SIX MOIS..................	6 00
TROIS MOIS..............	3 00
UN MOIS....................	1 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

UN AN......................	$3 00
SIX MOIS..................	1 50
QUATRE MOIS............	1 00

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

BUREAUX ET ATELIERS,
No 73 RUE DE CHARTRES
Entre Conti et Bienville.

BANQUES.

Etat de situation trimestriel
—DE LA—
New Orleans Canal and Banking Company.
A la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires, le 26me jour de juin 1893.

ACTIF.		
Propriétés foncières..........		$93,550 00
Bons de ville et autres..........		88,085 00
Actions..........		25,196 50
Prêts et escomptes, après 90 jours d'échéance..........	$1,409,952 21	
Prêts et escomptes, dans 90 jours d'échéance..........	584,969 75	1,994,921 96
Papiers suspendus, évalués à..		13,946 24
Prêts sur demande..........	$454,164 43	
Change à vue..........	401,365 03	
Numéraire, billets des E. U. et chèques pour échanges du Clearing House...	764,590 99	2,020,120 45
Total..........		$4,236,420 15
PASSIF.		
Capital payé..........		$1,000,000 00
Surplus..........		400 000 00
Profits non divisés..........		110,005 87
Dividendes non payés..........		56,366 00
Dépôts à retirer contre chèques..........		2,661,488 28
Circulation..........		8,560 00
Total..........		$4,236,420 15

Moi, soussigné, je jure solennellement que l'état de situation ci-dessus est correct au mieux de ma connaissance.

EDWARD TOBY, Caissier.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Fait et signé sous serment devant moi le vingt-sixième jour de juin 1893.
A. G. LA PICE, Notaire Public.

Nouvelle Orléans, 26 juin 1893
A une réunion régulière du Bureau des Directeurs tenue ce jour, un dividende de QUATRE DOLLARS par action a été déclaré payable sur demande
28 juin—1f   EDW. TOBY, Caissier.

ETAT DE SITUATION
—DE LA—
BANQUE DU PEUPLE
—DE LA—
NOUVELLE-ORLEANS,
A la clôture des affaires, vendredi soir, 30 juin 1893.

Comptant.........	$ 506,703 28	
Change.........	62,333 15	$ 569,036 43
Prêteur demande.	$ 617,806 19	
Escomptes.........	888,350 02	$1,506,156 21
Actions.........		56,172 50
Propriétés foncières.........		40 043 00
Taxes.........		27,000 00
Total.........		$2,198,408 14
Fonds-capital.........		$300,000 00
Profits non divisés.........		290 429 88
Dépôts individuels.........		1,605,198 26
Dividendes non payés.........		2 780 00
Total.........		$2 198,408 14

Moi, A. S. BRAUD, Caissier de la Banque ci-dessus nommée, jure solennellement que l'exposé qui précède est correct, du mieux de ma connaissance et de ma croyance.
A. S. BRAUD, Caissier.

Assermenté et signé pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 30 juin 1893.
ANT. DORIOCOURT, Notaire.
1 juil—2f

ETAT DE SITUATION SEMI-ANNUEL
—DE LA—
Banque Nationale de la Louisiane
DE LA NOUVELLE-ORLEANS,
A la clôture des affaires, le 30 Juin 1893.

ACTIF.		
Bills escomptés.........		$1,066,273
Bons des Etats Unis.........	50,000 00	
Ville de la Nouvelle Orléans, bonds 4 et 6 pour cent et Louisiana consols.........	563,350 00	
Autres bons et actions.........	149,387 50	762,737 50
Maison de banque.........		100,000 00
Prêts sur demande	710,734 12	
Trésorier des Etats Unis.........	$2,250 00	
Change américain	150 833 89	
Argent comptant et chèques pour le Clearing House.........	759 901 29	1,623,719 30
Total.........		$3,572,730 67
PASSIF.		
Capital actions.........	$500,000 00	
Fonds de surplus.........	150,000 00	$650,000 00
Profits nets non divisés.........		55,615 12
Circulation.........		44,100 00
Dépôts à retirer contre chèques.........		2,802,525 54
Dividendes non payés.........		20,490 00
Total.........		$3 572,730 67

Un dividende de QUATRE PIASTRES PAR ACTION a été déclaré, à prendre sur les gains nets des derniers six mois, payable sur demande à la Nlle-Orléans et à la maison de banque de Winslow, Lanier & Co., New York.
R. M. WALMSLEY, Président.
A. LURIA, Vice-Président.
LEON F. JANIN, Caissier.
2 juil—1f

Banque Nationale de l'Etat.
ETAT SEMI-ANNUEL.
NLLE-ORLEANS, 30 juin 1892.

ACTIF.		
Prêts à terme et escompte.........		$757,358 14
Surtirages.........		9,191 72
Bons des Etats Unis pour garantir la circulation.........		50 000 00
Bons d'Etat et de Ville.........		304,375 00
Autres bons.........		16,200 00
Meubles et installations de banque.........		78 667 94
Autres propriétés foncières.........		22,289 67
Fonds de rachat cinq pour cent.		2,250 00
Items comptant.........		1,240 01
Prêts sur demande.........	$242,100 07	
Change à vue sur New York.........	163,059 22	
Changes étrangers	22,061 28	
Dû par des banques et banquiers.........	48,334 99	
Chèques pour le Clearing House.	116,631 57	
Monnaie courante fractionnelle.........	224,580 67	756,773?
		$1,998,346 28
PASSIF.		
Fonds-capital.........		$425,000 00
Fonds de surplus et profits indivis.........		128,378 15
Dividendes non payés.........		1,042 63
Dividende semi-annuel 4 pour cent payable le 3 juillet 1893.		17,000 00
Circulation.........		45,000 00
Dépôts individuels sujets à chèques.........	$1,247,688 62	
Dû aux banques et banquiers, sujet à des chèques.........	134,286 88	1,351,975 30
		$1,998,346 28

JOHN H. O'CONNOR, Président.
L. C. KEEVER, Vice-Président.
CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.
C. H. CULBERTSON, Assist. Caissier
2juil—2f

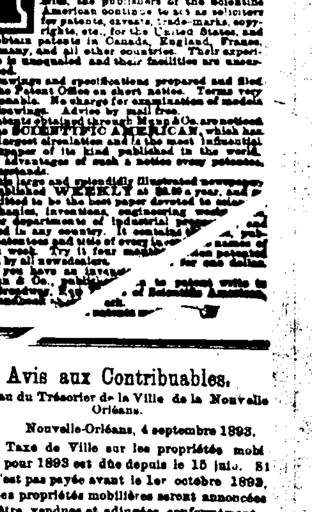

Avis aux Contribuables.
Bureau du Trésorier de la Ville de la Nouvelle Orléans.
Nouvelle-Orléans, 4 septembre 1893.

La Taxe de Ville sur les propriétés mobilières pour 1893 est due depuis le 15 juin. Si elle n'est pas payée avant le 1er octobre 1893, ces dites propriétés mobilières seront annoncées pour être vendues et adjugées conformément à la loi.

Veuillez venir et payer afin d'éviter des dépenses extras.

C. B. SCHENCK,
5 sept—au 1er oct